

La lumière

Ombres, fantômes et autres fréquences

CONCOURS DE NOUVELLES en 2 pages A4 manuscrites

Règlement du concours

Article 1 :

Dans le cadre de la Fête de la Science 2008, l'Université Paul Cézanne, l'Université de Provence et, sous l'égide du Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires, le CROUS d'Aix-Marseille organisent :

Un concours de nouvelles sur le thème

La lumière

Ombres, fantômes et autres fréquences

Ce concours est ouvert à tous les étudiants et personnels des universités de l'Académie d'Aix-Marseille et du CROUS.

Article 2 :

La forme choisie pour le concours est celle de la nouvelle, à savoir un récit bref,

en DEUX PAGES RECTO A4 MANUSCRITES

2000 mots au maximum

comportant peu de personnages et un temps fort autour duquel la trame narrative se construit.

Article 3 :

En corrélation avec le thème du concours, une présentation soignée (graphisme, calligraphie...) est demandée aux candidats et sera un des critères de sélection. Il doit s'agir d'une œuvre originale non publiée, individuelle, écrite en français et comportant un titre. Elle sera adressée en UN exemplaire ORIGINAL MANUSCRIT ANONYME qui ne sera pas retourné à l'auteur. Il n'est possible de concourir qu'avec un seul écrit. Dans le cas contraire, la participation sera annulée.

Article 4 :

L'envoi de la nouvelle, au plus tard le 10 octobre 2008 (le cachet de la poste faisant foi), doit être accompagné d'un feuillet séparé comportant le nom, les coordonnées de l'auteur

(adresse, téléphone et mail), le titre de la nouvelle et la photocopie de la carte d'étudiant ou d'une attestation d'affectation, à l'adresse suivante :

H. BITAR

Chargé de Mission Culture Scientifique

Faculté des Sciences et Techniques

Service 312

Avenue Escadrille Normandie-Niemen

13397 MARSEILLE cedex 20

Article 5 :

Il sera décerné 3 prix :

1er prix : 500 euros

2ème prix : 300 euros

3ème prix : 200 euros

Les prix seront remis personnellement aux lauréats lors d'une « cérémonie » qui aura lieu le jeudi 20 novembre à 17h00 à la Cafétéria du Campus Scientifique de Saint-Jérôme autour d'un buffet offert par les organisateurs. Les gagnants seront avisés directement par le comité d'organisation, par téléphone ou par courriel.

Les 10 meilleures nouvelles seront affichées du 10 au 27 novembre à la cafétéria du Campus de Saint-Jérôme et dans le CLOUS à Marseille et à la cafétéria des Gazelles et des Fenouillères à Aix-en-Provence.

Article 6 :

Du seul fait de leur participation, les auteurs garantissent les organisateurs et les jurys contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité des œuvres présentées.

Article 7 :

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.